

Gestion du risque des prêts d'APD

Le fonctionnement des institutions financières implique certains risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. En tant qu'agence gouvernementale, la JICA mène des opérations financières pour parvenir à ses objectifs politiques, mais ses activités ne sont pas soumises aux mêmes risques, en termes de nature, d'étendue ou de moyens d'y faire face, que les institutions financières privées. Néanmoins, il est essentiel que la JICA dispose, en tant qu'institution financière, d'outils de gestion du risque appropriés. Conformément aux tendances internationales qui placent la gestion du risque au cœur du fonctionnement des institutions financières, la JICA améliore son système de gestion interne du risque.

Concrètement, le risque financier des prêts d'APD est considéré comme un problème de gestion qui doit être envisagé de façon systématique par l'organisation dans son ensemble. La JICA a donc adopté une politique de gestion du risque lui permettant d'identifier, de mesurer et de contrôler les divers risques auxquels ses opérations sont exposées. Cette politique consiste à mener des opérations saines et efficaces et à viser un rendement adapté à la prise de risque.

La JICA gère les divers risques auxquels les institutions financières basées sur des politiques doivent faire face. Les principales activités de gestion du risque de la JICA sont exposées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère aux pertes potentielles liées aux difficultés ou à l'impossibilité de recouvrer une créance résultant de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Étant donné la nature même du soutien financier aux transactions économiques extérieures et de la coopération économique à l'étranger, la JICA octroie souvent des prêts à des gouvernements ou des agences étrangères. C'est pourquoi le risque souverain représente une part considérable du risque de crédit qui pèse sur les opérations de la JICA.

1) Système de notation du crédit

La JICA a établi, dans le cadre de ses procédures opérationnelles, un système de notation du crédit pour l'ensemble des emprunteurs potentiels. La notation du crédit, en tant que pierre angulaire de la gestion du risque de crédit, est utilisée pour évaluer les crédits individuels et pour quantifier le risque financier. Les notations sont révisées, lorsque cela est nécessaire, en se basant sur les profils de risque des organisations.

2) Auto-évaluation du portefeuille d'actifs

La JICA mène des évaluations de son portefeuille de prêts afin d'avoir une vision

précise de la nature de ses actifs en se basant sur le manuel d'inspection financière préparé par l'Agence japonaise des services financiers. Ces évaluations visent à gérer le risque de crédit et à effectuer de manière adéquate et opportune les provisions en cas d'annulation ou de pertes sur prêts. Au cours de ce processus, la première étape de l'évaluation est menée par le département financier concerné, tandis que la deuxième étape est prise en charge par les départements d'analyse économique des entreprises et des pays sous le contrôle du bureau de l'Audit. Les résultats des auto-évaluations du portefeuille d'actifs sont non seulement utilisés en interne pour surveiller de manière constante le portefeuille de prêts, mais ils doivent également refléter la qualité des actifs afin de renforcer la transparence des positions financières de la JICA.

3) Quantifier le risque de crédit

Parallèlement à la gestion du risque de crédit individuel, la JICA s'efforce de quantifier les risques de crédit dans une perspective d'évaluation globale du risque de son portefeuille de prêts. Pour quantifier le risque de crédit, il est important de prendre en compte les caractéristiques du portefeuille de la JICA, qui contient une part significative de prêts à long terme et de prêts impliquant un risque souverain. Par ailleurs, il convient également de prendre en compte les mécanismes de garantie des actifs, notamment ceux du Club de Paris, un cadre unique de gestion de la dette par les pays créanciers. Le modèle de quantification du risque de crédit intègre ces facteurs, mesure le risque de crédit et utilise les résultats pour le contrôle interne de l'Agence.

Risque de marché

Le risque de marché fait référence aux pertes potentielles provoquées par une évolution de la valeur des actifs due aux fluctuations des taux de change et/ou des taux d'intérêt. Dans le cas de pertes potentielles liées à une évolution des taux d'intérêt du marché, la JICA assume un risque inhérent à la nature de ses activités financières qui sont conduites sur des durées pouvant atteindre 40 ans. À cet égard, la JICA renforce ses capacités d'absorption du risque de taux d'intérêt par injection de capitaux du budget général du gouvernement japonais. De plus, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont exclusivement mis en œuvre dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt. Afin de contrôler le risque de contrepartie lors des échanges de taux d'intérêt, la valeur de marché des transactions et la solvabilité de chaque contrepartie sont constamment évaluées, et le prêt est couvert par un collatéral si nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque de difficultés de mobilisation de fonds lié à la détérioration du crédit de la JICA ou à une augmentation importante et imprévue des dépenses ou une diminution importante et imprévue des recettes.

La JICA prend toutes les mesures possibles pour éviter le risque de liquidité dans la gestion de ses finances. Cela comprend des efforts de diversification des sources de financement tels que les obligations émises par l'Agence et les emprunts contractés via le programme budgétaire d'investissements et de prêts.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel fait référence aux pertes potentielles dues à une défaillance des systèmes ou des procédures de travail, à des activités du personnel ou à d'autres événements externes. Pour la JICA, cela recouvre plus précisément le risque lié aux activités de travail, aux systèmes ou aux fautes commises en interne ou en externe. La JICA gère le risque opérationnel dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le respect du règlement.